

Note explicative des règles de déclaration des crédits

© Copyright Exp Services Maroc 2010. All Rights Reserved.

Copyright in the whole and every part of this document belongs to Exp Services Maroc and it must be kept strictly confidential by the recipient and must not be sold licensed transferred copied or reproduced in whole or in any part in any manner or form in or on any media to any person without the prior written consent of Exp Services Maroc.

Sommaire

I. Objet.....	3
II. Généralités.....	3
1. Crédits à déclarer.....	3
2. Les types de crédit.....	3
3. Les motifs de clôture.....	3
III. Crédits avec échéances fixes	4
1. Traitement à l’octroi	4
2. Déclaration de la clôture	5
2.1 Contrat clôturé à son échéance	5
2.2 Contrat clôturé par anticipation.....	6
2.3 Contrat clôturé pour contentieux.....	6
2.4 Contrat clôturé pour consolidation.....	7
2.5 Contrat clôturé par demande du client.....	8
IV. Crédits sans échéance.....	9
1. Traitement à l’octroi	10
2. Traitement à la clôture	10
2.1 Contrat clôturé à son échéance	10
2.2 Contrat clôturé par anticipation.....	11
2.3 Contrat clôturé pour contentieux.....	11
2.4 Contrat clôturé pour renouvellement.....	12
V. Crédits avec échéances indéfinies	13
1. Traitement à l’octroi	13
2. Traitement à la clôture	14
2.1 Contrat clôturé à son échéance	14
2.2 Contrat clôturé par anticipation.....	15
2.3 Contrat clôturé pour contentieux.....	15
2.4 Contrat clôturé pour renouvellement.....	16
VI. Réouverture des crédits déjà clôturés.....	17

I. Objet :

Ce document a pour objet de clarifier les règles relatives à la déclaration à la Centrale des Risques des lignes de crédit octroyées par chaque établissement de crédit, puisque chaque contrat doit faire l'objet de déclaration à la Centrale des Risques depuis la date de son ouverture (date d'octroi du crédit) et jusqu'à la date de sa clôture.

II. Généralités :

1- Crédits à déclarer:

Les lignes de crédit octroyées, suivant un processus formalisé, par les établissements de crédit à leurs clientèles doivent être déclarées mensuellement à la Centrale des Risques depuis le mois de la décision d'octroi jusqu'au mois de clôture.

La dernière déclaration d'un contrat se fait lors de la déclaration correspondant au mois de clôture du contrat, l'établissement doit mentionner sur la déclaration la date et le motif de clôture.

2- Les types de crédit:

La déclaration des lignes de crédit octroyées par les établissements financiers se fait dans l'une des catégories suivantes :

- **Crédits avec échéances fixes** : Correspondent à des crédits, par décaissement, dont les conditions de remboursement sont fixées lors de la conclusion du contrat. Ce type de crédits est remboursable sur une durée prévue à l'avance, à travers des mensualités préalablement définies.
- **Crédits sans échéances** : Correspondent à des engagements par signature octroyés aux clients pour le financement de la trésorerie, du stock, des marchés, ainsi que les lignes de crédit d'investissement et de financement du commerce extérieur.
- **Crédits avec échéances indéfinies** : Correspondent à des crédits, par décaissement, dont l'échéancier (montant, durée, date fin prévisionnelle) change en fonction de l'utilisation du crédit. Ce sont généralement des crédits liés aux cartes de crédit.

3- Les motifs de clôture:

Le motif mentionné au niveau du champ « motif de clôture du crédit » doit correspondre à l'un des motifs suivants :

- **Clôture par anticipation** : le crédit est remboursé avant son terme.
- **Echu normal** : le crédit prend fin, de façon normale, à son terme.
- **Clôture en contentieux** : l'encours du crédit est transféré au contentieux et le crédit est clôturé.
- **Clôture pour renouvellement** : le crédit est remplacé à son terme par un autre crédit avec des conditions de financement identiques.
- **Clôture pour consolidation** : l'encours du crédit est transféré vers un nouveau contrat regroupant plusieurs engagements du même client, et le crédit en question est clôturé.
- **Clôture par demande du client** : cas spécifique où l'encours du crédit est transféré à un autre client suite à un consentement entre l'établissement de crédit et les deux clients (l'ancien et le nouveau titulaire du crédit)

III. Crédits avec échéances fixes :

1. Traitement à l'octroi du crédit :

Chaque nouvelle ligne autorisée doit faire l'objet d'une déclaration à la Centrale des Risques et ce le mois suivant son octroi.

Exemple de déclaration d'une nouvelle ligne de crédit:

Prenant l'exemple d'un crédit à la consommation, à taux et échéances mensuelles fixes, octroyé durant le mois de janvier selon les conditions suivantes :

Montant du crédit : 100.000,00 DH

Durée du crédit : 5 ans

Date de déblocage : 15/01/2009

Date de la 1^{ère} échéance : 05/02/2009

Montant de l'échéance : 2.039,63 DH

Cette ligne de crédit sera déclarée pour la première fois à la Centrale au niveau du fichier du mois de mars 2009 pour une date d'arrêté correspondant au 28/02/2009, avec les éléments suivants :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	1
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000010000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	060
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	20090205
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	00000000000000203963
D21	Date de déblocage du crédit	20090115
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	20140105
D23	Date effective de clôture du crédit	
D24	Motif de clôture du crédit	
D25	Date de la dernière échéance payée	20090205
D31	Montant utilisé	00000000000010000000
D32	Montant restant	00000000000009864787
D33	Nb d'échéances restantes	059
D34	Montant de l'échéance	00000000000000203963
D36	Date de la prochaine échéance	20090305
D37	Nombre des échéances impayées	000
D38	Montant des échéances impayées	00000000000000000000
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	01
D41	Date du statut de paiement	

Ce crédit va continuer à être déclaré mensuellement jusqu'à sa clôture. Au cas où il ferait l'objet d'une modification dans les conditions initiales de financement, ce changement doit être reporté au niveau de la déclaration du mois suivant sa survenue, et ce, en renseignant au

niveau du motif de modification des conditions de crédit, le code équivalent à la modification (voir notice technique).

NB :

- **Le capital autorisé (champ D14) correspond au montant du crédit accordé, que ce montant soit débloqué totalement ou non.**
- **Le montant utilisé (champ 31) correspond au montant débloqué au client**
- **Le montant restant (champ 32) correspond au capital restant dû hors intérêts**

2. Déclaration de la clôture du crédit :

2.1 Contrat clôturé à son échéance :

En reprenant l'exemple du crédit mentionné précédemment, si cette ligne prend fin de manière normale à la date de fin prévue, elle sera déclarée, pour la dernière fois, au niveau du fichier du mois de février 2014 correspondant à la date d'arrêté du 31/01/2014, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	1
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000010000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	060
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	20090205
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	00000000000000203963
D21	Date de déblocage du crédit	20090115
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	20140105
D23	Date effective de clôture du crédit	20140105
D24	Motif de clôture du crédit	01
D25	Date de la dernière échéance payée	20140105
D31	Montant utilisé	00000000000010000000
D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	000
D34	Montant de l'échéance	00000000000000203963
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	000
D38	Montant des échéances impayées	00000000000000000000
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	01
D41	Date du statut de paiement	

NB : La déclaration de clôture d'un contrat doit se faire une seule fois (après la clôture du contrat), et ce dans un délai de 3 mois suivant sa date de survenue (exemple : un contrat clôturé en janvier doit être déclaré comme clôturé au plus tard au niveau de la déclaration du mois de mars envoyée à la Central durant le mois d'avril)

Toute déclaration de clôture mentionnant une date effective de clôture antérieure de plus de 3 mois à la date d'arrêté sera automatiquement rejetée par le système lors du chargement.

2.2 Contrat clôturé par anticipation :

En reprenant l'exemple du crédit mentionné précédemment, si cette ligne est remboursée par anticipation le 20/09/2011, elle sera déclarée, pour la dernière fois, au niveau du fichier du mois d'octobre 2011 correspondant à la date d'arrêté du 30/09/2011, avec les éléments suivants :

Champ	Éléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	1
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000010000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	060
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	20090205
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	0000000000000203963
D21	Date de déblocage du crédit	20090115
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	20140105
D23	Date effective de clôture du crédit	20110920
D24	Motif de clôture du crédit	02
D25	Date de la dernière échéance payée	20110920
D31	Montant utilisé	00000000000010000000
D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	000
D34	Montant de l'échéance	0000000000000203963
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	000
D38	Montant des échéances impayées	00000000000000000000
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	01
D41	Date du statut de paiement	

2.3 Contrat clôturé pour contentieux :

En reprenant l'exemple du crédit mentionné précédemment, si cette ligne est transférée au contentieux le 25/03/2011, avec un encours **75.705,11 DH** et **9** échéances impayées, elle sera déclarée au niveau du fichier du mois d'avril 2011 correspondant à la date d'arrêté du 31/03/2011, avec les données suivantes :

Champ	Éléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	1
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000010000000
D15	Flag taux échéance	0

D16	Nombre total d'échéances	060
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	20090205
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	00000000000000203963
D21	Date de déblocage du crédit	20090115
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	20140105
D23	Date effective de clôture du crédit	20110325
D24	Motif de clôture du crédit	03
D25	Date de la dernière échéance payée	20100605
D31	Montant utilisé	00000000000010000000
D32	Montant restant	00000000000007570511
D33	Nb d'échéances restantes	034
D34	Montant de l'échéance	00000000000000203963
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	009
D38	Montant des échéances impayées	00000000000001835667
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	20100705
D40	Statut de paiement	06
D41	Date du statut de paiement	20110325

NB : Le montant des échéances impayées peut également contenir le montant des intérêts de retard.

Le montant des échéances impayées reporté au niveau du champ D38 doit également être reporté au niveau de la partie informations négatives.

2.4 Contrat clôturé pour consolidation :

La consolidation de crédit consiste à regrouper, au niveau d'un seul nouveau contrat, tous les crédits et créances rattachés au même client en un seul remboursement qui sera échelonné sur une durée et un taux convenus avec le client.

En reprenant l'exemple du crédit mentionné précédemment, si cette ligne est consolidée le 25/03/2011, sa clôture sera déclarée, pour la dernière fois, au niveau du fichier du mois d'avril 2011 correspondant à la date d'arrêté du 31/03/2011, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	1
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000010000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	060
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	20090205
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	00000000000000203963
D21	Date de déblocage du crédit	20090115
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	20140105
D23	Date effective de clôture du crédit	20110325
D24	Motif de clôture du crédit	04
D25	Date de la dernière échéance payée	20110305
D31	Montant utilisé	00000000000010000000

D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	000
D34	Montant de l'échéance	000000000000000203963
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	000
D38	Montant des échéances impayées	00000000000000000000
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	01
D41	Date du statut de paiement	

2.5 Contrat clôturé par demande du client :

Un contrat de crédit peut être clôturé avant son échéance à la demande du client, c'est le cas notamment des transferts des contrats de crédit-bail ; où le **client A** demande l'adossement de l'encours relatif à un contrat qui lui est rattaché, à un **client B**, avec le consentement de l'établissement.

Prenant le cas d'une ligne de financement accordée au client A, avec les caractéristiques suivantes :

Montant du crédit : 500.000,00 DH

Durée du crédit : 5 ans

Date de déblocage : 15/01/2009

Date de la 1^{ère} échéance : 05/02/2009

Montant de l'échéance : 10.871,21 DH

Le 25/03/2011, cette ligne est transférée au client B, sa clôture sera déclarée à la Centrale des Risques au niveau du fichier du mois d'avril 2011 correspondant à la date d'arrêté du 31/03/2011, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	1
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000050000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	060
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	20090205
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	0000000000001087121
D21	Date de déblocage du crédit	20090115
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	20140105
D23	Date effective de clôture du crédit	20110325
D24	Motif de clôture du crédit	06
D25	Date de la dernière échéance payée	20110305
D31	Montant utilisé	00000000000050000000
D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	000
D34	Montant de l'échéance	0000000000001087121
D36	Date de la prochaine échéance	

D37	Nombre des échéances impayées	000
D38	Montant des échéances impayées	00000000000000000000
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	01
D41	Date du statut de paiement	

IV. Crédits sans échéance

Chaque nouvelle ligne autorisée, même si elle ne donne lieu à aucun décaissement, doit faire l'objet d'une déclaration à la Centrale des Risques au niveau de la déclaration relative au mois suivant le mois de son octroi.

1. Traitement à l'octroi du crédit :

Exemple de déclaration d'un découvert ou facilité de caisse :

Le découvert bancaire ou « facilité de caisse » est une avance en compte, résultant de l'octroi par l'établissement **d'une ligne de crédit assortie d'une limite révisable périodiquement** et destinée à faciliter les règlements courants du bénéficiaire.

Prenant l'exemple d'un découvert avec une autorisation =**10.000 DH**, accordé par l'établissement le 05/03/2010.

Au 31/03/2010 le compte auquel est adossée l'autorisation est débiteur d'une valeur de 12.000 DH

Cette autorisation sera déclarée au niveau du fichier du mois d'avril 2009 correspondant à la date d'arrêté du 31/03/2009, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	0
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000001000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	
D21	Date de déblocage du crédit	
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	20110305
D23	Date effective de clôture du crédit	
D24	Motif de clôture du crédit	
D25	Date de la dernière échéance payée	
D31	Montant utilisé	00000000000001200000
D32	Montant restant	00000000000001200000
D33	Nb d'échéances restantes	
D34	Montant de l'échéance	
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	
D38	Montant des échéances impayées	

D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	
D41	Date du statut de paiement	

NB 1 :

- **Le capital autorisé (champ D14) correspond au montant de l'autorisation accordée au client, qu'elle soit utilisée ou non par ce dernier**
- **Le montant utilisé (champ 31) correspond au montant utilisé par le client, même si ce montant dépasse le montant de l'autorisation accordée.**
- **Le montant restant (champ 32) correspond au montant restant à rembourser par le client, donc au montant utilisé par le client, même s'il dépasse le montant de l'autorisation accordée.**

NB 2 :

- **Les soldes débiteurs, des comptes à vue, non adossés à un découvert ou à une facilité de caisse, et donc non autorisés *ne doivent pas être déclarés* à la Centrale des Risques**
- **Chaque nouvelle ligne autorisée, même si elle ne donne lieu à aucun décaissement ou utilisation, doit faire l'objet d'une déclaration à la Centrale des Risques au niveau de la déclaration relative au mois suivant le mois de son octroi, et doit continuer à être déclarée jusqu'à la date de sa clôture.**

2. Traitement à la clôture du crédit :
2.1 Contrat clôturé à son terme :

Si à son échéance le client ne désire pas procéder au renouvellement de l'autorisation, et qu'il ne doit rien à la banque au terme du contrat, l'autorisation aura alors pris fin à la date de clôture prévue. La ligne va être déclarée au niveau du fichier du mois d'avril 2011 correspondant à la date d'arrêté du 31/03/2011, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	0
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000001000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	
D21	Date de déblocage du crédit	
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	
D23	Date effective de clôture du crédit	20110305
D24	Motif de clôture du crédit	01
D25	Date de la dernière échéance payée	
D31	Montant utilisé	00000000000000000000
D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	

D34	Montant de l'échéance	
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	
D38	Montant des échéances impayées	
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	
D41	Date du statut de paiement	

2.2 Contrat clôturé par anticipation :

Si l'opération objet du crédit documentaire est conclue avant la date prévue de clôture, la ligne sera clôturée avant son terme.

Supposant que la ligne soit clôturée le 28/09/2010 donc avant la date de fin prévue. La ligne va être déclarée, pour la dernière fois, au niveau du fichier du mois d'octobre 2010 correspondant à la date d'arrêté du 30/09/2010, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	0
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000001000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	
D21	Date de déblocage du crédit	
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	
D23	Date effective de clôture du crédit	20100928
D24	Motif de clôture du crédit	02
D25	Date de la dernière échéance payée	
D31	Montant utilisé	00000000000000000000
D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	
D34	Montant de l'échéance	
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	
D38	Montant des échéances impayées	
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	
D41	Date du statut de paiement	

2.3 Contrat clôturé pour contentieux :

Si la ligne est clôturée pour contentieux le 20/06/2010. La ligne va être déclarée au niveau du fichier du mois de juillet 2010 correspondant à la date d'arrêté du 30/06/2010, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	0
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000001000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	
D21	Date de déblocage du crédit	
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	20110131
D23	Date effective de clôture du crédit	20100620
D24	Motif de clôture du crédit	03
D25	Date de la dernière échéance payée	
D31	Montant utilisé	00000000000001000000
D32	Montant restant	00000000000001000000
D33	Nb d'échéances restantes	
D34	Montant de l'échéance	
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	
D38	Montant des échéances impayées	
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	
D41	Date du statut de paiement	

NB : Si la ligne présente un contentieux, le montant du contentieux peut figurer au niveau du montant des impayés lors de la déclaration de la clôture.

2.4 Contrat clôturé pour renouvellement :

Si au terme du contrat, l'établissement, avec le consentement du client, décide de renouveler la ligne échue, la ligne échue sera déclarée au niveau du fichier du mois d'avril 2011 correspondant à la date d'arrêté du 31/03/2011, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	0
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000001000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	
D21	Date de déblocage du crédit	20100305
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	20110305
D23	Date effective de clôture du crédit	20110305
D24	Motif de clôture du crédit	05
D25	Date de la dernière échéance payée	

D31	Montant utilisé	00000000000000000000
D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	
D34	Montant de l'échéance	
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	
D38	Montant des échéances impayées	
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	
D41	Date du statut de paiement	

V. Crédits avec échéance indéfinie :

Les crédits à échéance indéfinie correspondent généralement à des crédits reconstitués qui permettent à l'emprunteur de disposer, librement et en permanence, d'une certaine somme d'argent. Le montant disponible généralement appelé « réserve » se reconstitue chaque mois au fur et à mesure des remboursements effectués, et ce sans dépasser la limite autorisée.

1. Traitement à l'octroi du crédit :

Exemple d'un crédit revolving à une carte

Prenant l'exemple d'un crédit revolving avec les caractéristiques suivantes :

Montant du crédit : 20.000,00 DH

Date d'octroi du crédit : 05/01/2010

Montant utilisé au 31/01/2010 : 8.000 DH

Montant de l'échéance remboursée : 1871,90 DH

Cette ligne de crédit sera déclarée pour la première fois à la Centrale au niveau du fichier relatif au mois de février 2010 pour une date d'arrêt correspondant au 31/01/2010, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	2
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	0000000000002000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	
D21	Date de déblocage du crédit	
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	
D23	Date effective de clôture du crédit	
D24	Motif de clôture du crédit	
D25	Date de la dernière échéance payée	
D31	Montant utilisé	0000000000000800000
D32	Montant restant	0000000000000627957

D33	Nb d'échéances restantes	
D34	Montant de l'échéance	0000000000000000187190
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	
D38	Montant des échéances impayées	
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	01
D41	Date du statut de paiement	

NB :

- **Le capital autorisé (champ D14) correspond au montant du crédit adossé à la carte de crédit, que ce montant soit totalement utilisé ou non par le client.**
- **Le montant utilisé (champ 31) correspond au montant effectivement utilisé par le client.**
- **Le montant restant (champ 32) correspond à la part du montant utilisé non encore remboursée par le client (hors intérêt).**

2. Traitement à la clôture du crédit :
2.1 Contrat clôturé à son échéance :

Lorsque l'emprunteur ne souhaite plus bénéficier de son ouverture de crédit à son terme, et que la totalité des montants utilisés sont remboursés, la ligne est déclarée comme étant clôturée à son échéance.

Si on reprend le cas du crédit mentionné plus haut, si la ligne est clôturée à la date de fin prévue. La ligne va être déclarée, pour la dernière fois, au niveau du fichier du mois de février 2011 correspondant à la date d'arrêté du 31/01/2011, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	2
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000002000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	
D21	Date de déblocage du crédit	
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	
D23	Date effective de clôture du crédit	20110131
D24	Motif de clôture du crédit	01
D25	Date de la dernière échéance payée	
D31	Montant utilisé	00000000000000000000
D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	
D34	Montant de l'échéance	0000000000000000187190
D36	Date de la prochaine échéance	

D37	Nombre des échéances impayées	
D38	Montant des échéances impayées	
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	01
D41	Date du statut de paiement	20110125

2.2 Contrat clôturé par anticipation :

Si l'emprunteur rembourse la totalité du montant utilisé avant le terme du contrat, et qu'il décide de ne plus bénéficier du crédit octroyé avant même l'écoulement de la durée contractuelle, le crédit sera déclaré comme étant clôturé par anticipation.

Reprenant l'exemple précédent, et supposant que la ligne soit clôturée le 28/09/2010 donc avant la date de fin prévue. La ligne va être déclarée, pour la dernière fois, au niveau du fichier du mois d'octobre 2010 correspondant à la date d'arrêté du 30/09/2010, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	2
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000002000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	
D21	Date de déblocage du crédit	
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	
D23	Date effective de clôture du crédit	20100928
D24	Motif de clôture du crédit	02
D25	Date de la dernière échéance payée	
D31	Montant utilisé	00000000000000000000
D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	
D34	Montant de l'échéance	00000000000000187190
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	
D38	Montant des échéances impayées	
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	01
D41	Date du statut de paiement	20100925

2.3 Contrat clôturé pour contentieux :

En reprenant l'exemple cité plus haut, si au 28/06/2010 le client est transféré au contentieux, et qu'il accuse 3 échéances impayées pour le crédit revolving.

La ligne va être déclarée au niveau du fichier du mois de juillet 2010 correspondant à la date d'arrêté du 30/06/2010, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	2
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000002000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	
D21	Date de déblocage du crédit	
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	
D23	Date effective de clôture du crédit	20100928
D24	Motif de clôture du crédit	02
D25	Date de la dernière échéance payée	
D31	Montant utilisé	00000000000002000000
D32	Montant restant	00000000000001519907
D33	Nb d'échéances restantes	
D34	Montant de l'échéance	
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	003
D38	Montant des échéances impayées	00000000000000561570
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	06
D41	Date du statut de paiement	20100620

2.4 Contrat clôturé pour renouvellement :

Au terme de la ligne de crédit, le renouvellement se fait généralement par tacite reconduction, aux mêmes conditions initiales, dans ce cas le crédit continu à être déclaré normalement.

Si, par contre le crédit est renouvelé avec des conditions différentes, l'ancien crédit doit être déclaré à la Centrale comme clôturé pour motif de renouvellement.

La ligne échue sera déclarée au niveau du fichier du mois de février 2011 correspondant à la date d'arrêté du 31/01/2011, avec les données suivantes :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	2
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000002000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	
D21	Date de déblocage du crédit	
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	
D23	Date effective de clôture du crédit	20110131
D24	Motif de clôture du crédit	05

D25	Date de la dernière échéance payée	
D31	Montant utilisé	00000000000000000000
D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	
D34	Montant de l'échéance	0000000000000000187190
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	
D38	Montant des échéances impayées	
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	01
D41	Date du statut de paiement	

VI. Réouverture des crédits déjà clôturés :

Un contrat déjà déclaré comme étant clôturé peut être ré-ouvert par l'établissement (exemple : cas des impayés constatés après la clôture notamment dans les cas des retenues à la source), sous condition de respecter les éléments suivants :

- Renseigner au niveau du motif de modification des conditions de crédit, le code équivalent à « réouverture de crédit » (voir notice technique)
- La date de réouverture déclarée ne doit pas être antérieure de plus de 3 mois à la date d'arrêt du fichier d'alimentation.

Exemple :

Prenant le cas d'un crédit à la consommation ayant les caractéristiques suivantes :

Montant du crédit : 100.000,00 DH

Durée du crédit : 5 ans

Date de déblocage : 15/01/2005

Date de la 1^{ère} échéance : 05/02/2005

Montant de l'échéance : 2.039,63 DH

Normalement ce contrat sera échu le 05/01/2010, et donc devra être déclaré, pour la dernière fois, dans le fichier du mois de février 2010, correspondant à la date d'arrêt du 31/01/2010 :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	1
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000010000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	060
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	20050205
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	00000000000000203963
D21	Date de déblocage du crédit	20050115
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	20100105
D23	Date effective de clôture du crédit	20100105
D24	Motif de clôture du crédit	01

D25	Date de la dernière échéance payée	20100105
D31	Montant utilisé	00000000000010000000
D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	000
D34	Montant de l'échéance	00000000000000203963
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	000
D38	Montant des échéances impayées	00000000000000000000
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	
D40	Statut de paiement	01
D41	Date du statut de paiement	

Si le 15/02/2010, donc après l'envoi du fichier de déclaration, une échéance du crédit cité plus haut s'avère être impayée, ce crédit peut être ré-ouvert par l'établissement à travers l'envoi d'une déclaration contenant les éléments suivants :

Champ	Eléments à déclarer	Valeur à déclarer
D09	Type de déclaration	01
D10	Type de crédit	Parmi les références prédéfinies
D12	Type d'échéance	1
D13	Code monnaie du crédit	Parmi les références prédéfinies
D14	Capital autorisé du crédit	00000000000010000000
D15	Flag taux échéance	0
D16	Nombre total d'échéances	060
D19	Date de la 1 ^{ère} échéance	20050205
D20	Montant de la 1 ^{ère} échéance	00000000000000203963
D21	Date de déblocage du crédit	20050115
D22	Date prévisionnelle de clôture du crédit	20100105
D23	Date effective de clôture du crédit	
D24	Motif de clôture du crédit	
D25	Date de la dernière échéance payée	20100105
D26	Date de modification des conditions de crédit	20100215
D27	Motif de modification des conditions de crédit	04
D31	Montant utilisé	00000000000010000000
D32	Montant restant	00000000000000000000
D33	Nb d'échéances restantes	000
D34	Montant de l'échéance	00000000000000202570
D36	Date de la prochaine échéance	
D37	Nombre des échéances impayées	001
D38	Montant des échéances impayées	00000000000000203963
D39	Date de la plus ancienne échéance impayée	20070505
D40	Statut de paiement	02
D41	Date du statut de paiement	

NB : Ce crédit sera déclaré par la suite à la Centrale des Risques, mensuellement de manière normale jusqu'à sa clôture.